

## Délibération n°2024-04-042

Date de convocation : 3 avril 2024

|                              |               |              |
|------------------------------|---------------|--------------|
| Conseillers en exercice : 45 | Présents : 34 | Votants : 43 |
|------------------------------|---------------|--------------|

### **Constitution d'une servitude en tréfonds d'un réseau de distribution d'eau potable au lieu-dit Mendy Bideau à Commana**

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 du mois d'avril à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint-Derrien, salle polyvalente, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

#### Présents

M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, M. BODIGUEL Robert, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme KERVELLA Julie, conseillers communautaires  
M. BERTHEVAS Eric, suppléant de M. GILET Yves-Marie

#### Ont donné procuration

M. BRETON Jean-Pierre à Mme LE ROUX Catherine  
M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine  
Mme CLAISSE Laurence à M. SALIOU Louis  
Mme PICHON Marie-Christine à M. MIOSSEC Gilbert  
M. ABALAIN Jean-Luc à Mme POULIQUEN Marie-France  
Mme QUERE Patricia à M. GUEGUEN Philippe  
Mme ABAZIOU Nadine à Mme TORRES Sonia  
Mme LE GUERN Marlène à M. LE BORGNE Laurent  
Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

#### Absent(s) excusé(s)

M. RIOU André

#### Absent(s)

M. ABGRALL Dominique

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. LOAËC Eric

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Dans le cadre d'une vente d'un délaissé communal au lieu-dit Mendy Bideau situé sur la commune de Commana, la commune de Commana cède une emprise foncière dans laquelle est implantée un réseau public de distribution d'eau potable. Ce réseau constitué d'une canalisation d'un diamètre 42/50mm en pehd traverse la propriété suivante :

| Parcelle         | Adresse      | Commune | Longueur servitude |
|------------------|--------------|---------|--------------------|
| N°1632 section C | Mendy Bideau | Commana | 40 ml              |

Aussi il y a lieu d'établir une convention de servitude en tréfonds entre la CCPL, compétente en matière de distribution de l'eau potable depuis le 1er janvier 2024, et les futurs propriétaires de la parcelle traversée.

Cette convention fixe l'implantation de la conduite et les modalités d'exploitation de ce réseau. Cette servitude prévoit une emprise foncière de 0.5 mètres de part et d'autre de la canalisation pour assurer les opérations d'interventions ultérieures sur cet ouvrage.

Après signature de la convention, un acte authentique de constitution de cette servitude sera transmis au service de la publicité foncière pour enregistrement. Les frais inhérents à la constitution et l'enregistrement de cette servitude seront pris en charge par les acquéreurs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 152-1 et L. 152-2,

Vu la conférence des maires en date du 2 avril 2024 ;

Ayant entendu son rapporteur, M. Jean Jézéquel, vice-président ;

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve la convention de servitude en tréfonds du réseau de distribution d'eau potable au lieu-dit Mendy Bideau à Commana.**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer la convention de servitude avec les propriétaires concernés.**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer l'acte authentique de constitution de la servitude.**
- **Transmet l'acte authentique dûment signé par toutes les parties au service de la publicité foncière pour enregistrement.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
le 15 avril 2024.

Le Secrétaire de séance,  
Eric LOAËC.

Le Président,  
Henri BILLON.

